

NOTE DE SERVICE

- Aux :** Administrateurs de régimes de pension fédéraux assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*
- Objet :** Ligne directrice : *Divulgence de renseignements aux participants et aux participants anciens des régimes de pension*
- Du :** Surintendant adjoint, Opérations
- Date :** Le 6 mars 1998
-

Le BSIF appuie nettement les pratiques de divulgation anticipée, et il estime que, pour être en mesure de prendre des décisions éclairées au sujet de leur retraite, les participants et les participants anciens doivent disposer de renseignements adéquats à propos de leur régime de pension. En outre, dans bien des cas où les fiduciaires ou les participants doivent prendre des décisions difficiles au sujet des prestations et des cotisations, il est vivement souhaitable que des renseignements supplémentaires soient divulgués pour garantir davantage la prise de décisions appropriées.

Dans cette optique, la présente ligne directrice vise deux objectifs :

- ▶ résumer et interpréter les exigences minimales de divulgation prévues par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (LNPP)* et par son règlement d'interprétation;
- ▶ promouvoir l'amélioration des pratiques de divulgation en recommandant la divulgation de renseignements supplémentaires.

Le projet de loi S-3, qui a été déposé devant le Parlement le 30 septembre 1997 mais n'a pas encore été adopté, propose des modifications législatives pouvant avoir une incidence sur la présente ligne directrice. Les modalités de divulgation qui seront touchées par l'adoption de ce projet de loi s'accompagnent d'une mention à cet effet.

Si vous avez des questions au sujet de la ligne directrice, veuillez communiquer, d'ici avec M^{me} Pirjo Davitt, Gestionnaire, Opérations et politique, Division des régimes de retraite, Bureau du surintendant des institutions financières, 255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2; téléphone : (613) 990-7867; télécopieur (613) 990-7394; courrier électronique : penben@osfi-bsif.gc.ca.

Le surintendant adjoint,
Opérations,

Nicholas Le Pan